



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Laon, le 20 MAI 2010

Service Environnement

Unité gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement,
Déchets

**Information relative à l'avis tacite de l'autorité environnementale sur une demande
d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement**

Dénomination du projet : Exploitation d'un atelier de 185 vaches laitières et 25 vaches allaitantes et leurs suites, avec épandage des effluents

Pétitionnaire : GAEC PALM BEACH
représenté par MM. Régis et Nicolas DERBECQ et M. Freddy LIXON
dont le siège social est fixé 9 rue Foucommé à ESQUEHERIES (02170)

Site d'exploitation : site 1 : 9 rue Foucommé à ESQUEHERIES, parcelles cadastrales section AD n° 24 et 25,
site 2 : 5 rue de Boué à LA NEUVILLE-LES-DORENGT, parcelles cadastrales section AH n° 91, 96 et 99.

Communes d'épandage : ESQUEHERIES, LA NEUVILLE-LES-DORENGT, DORENGT, LE NOUVION-EN-THERACHE, CHIGNY et CRUPILLY

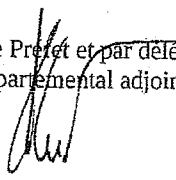
L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 10 mars 2010.

Conformément aux dispositions de l'article R.122-13 du code de l'environnement, en l'absence d'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement dans le délai de deux mois suivant la date de réception précitée, l'avis est réputé favorable depuis le 10 mai 2010.

La présente information :

- fera l'objet d'une notification au pétitionnaire,
- sera joint au dossier soumis à enquête publique,
- sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental adjoint des territoires


Philippe CARROT